

Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 20 FEVRIER 2020

GPR,

Invité(s):

Présents:

Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin – SIRAUT
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Monsieur Michel WARZEE, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE
Monsieur Benjamin YANNART, YARA Tertre S.A. Risk Manager - TERTRE
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif – HAUTRAGE
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT
Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT
Monsieur Christophe LEFEBVRE, LES TROUS VERTS Effectif - HAUTRAGE
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM - VILLEROT
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. - NAMUR
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié – MONS
Monsieur Thierry VOËT, RENEWI BELGIUM Responsable d'exploitation - VILLEROT
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT
Monsieur Julien HULOT, BUREAU D'ETUDES IRCO Consultant - NAMUR
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -
Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Madame Marina MICHELON, Riveraine - TERTRE
Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE
Monsieur Guy LELOUX, - BAUDOUR

Premier point:

Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le président ouvre la séance et signale les personnes excusées.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 12 décembre est approuvé et peut être rendu public.

Le président rappelle à l'assemblée le calendrier 2020 des prochaines réunions du comité d'accompagnement:

-le jeudi 28 mai à 18 heures à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

-le jeudi 10 septembre à 18 heures à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

-le jeudi 10 décembre à 18 heures à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

Le président informe du report du point 2 à savoir la présentation de CEBDEAU. Elle est postposée sous réserve au 28/05/2020.

Pour information, la Commission de Sécurité Environnement de SENEFFE par l'intermédiaire de son président a sollicité des informations et s'intéresse au mode de fonctionnement et de la Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
- ~~2. Présentation de CEBDEAU de la STEP mutualisée (sous réserve)– Reportée~~
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Deuxième point:

Présentation de de CEBDEAU de la STEP mutualisée (sous réserve).

Ce point est postposé au 28/05/2020 sous réserve de confirmation de Madame FINET.

Troisième point:

Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1).

-Pour ADVACHEM – voir la note

Monsieur RIFAUT détaille la note en ce qui concerne ADVACHEM.

Il signale qu'un accident a été enregistré depuis la dernière réunion de la commission, il s'agit d'une cheville tordue.

Pas de question

-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note

Monsieur HULOT présente la note.

Monsieur PRIMOSIG indique que les deux dossiers de permis d'environnement de classe 1 (Oilco – Comfort Energy) sont dissociés mais seront traités en même temps. Ces deux dossiers ont en effet fait l'objet d'une étude d'incidences commune qui sera utilisée tant pour l'un que pour l'autre. Dans ce cadre, en vue de rendre la tâche du riverain plus commode, il sera demandé, à la ville d'effectuer les enquêtes publiques (30 jours) de manière synchronisées.

En réponse à la question de Monsieur ERGOT, Monsieur HULOT précise que le permis actuel couvre l'exploitation des 4 cuves de stockage de mazout (28/08/2020). Il précise que d'un point de vue Seveso, les réservoirs sont vides, nettoyés et ne sont pas exploités.

Pas de question

-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note

Messieurs VOËT et JENART présentent la note.

En réponse aux riverains, il est précisé qu'il s'agit d'un stockage temporaire des déchets.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, il est précisé que le permis d'urbanisme porte uniquement sur le parement à l'intérieur du hall. Il n'y a pas de modification du volume extérieur.

RENEWI indique être en attente d'une visite de prévention du Service d'Incendie (suite à la remarque du DPC) et sollicite le service environnement de la ville afin de disposer des contacts utiles. Madame LELLEUX communiquera les informations utiles dans les meilleurs délais.

Plus de question

-Pour PRINCE MINERALS – voir la note

Madame HUBERT présente la note.

E

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Madame HUBERT sollicite que la demande de permis temporaire comportant une étude de sureté soit transformée en une demande classique, pour la durée légale. En effet, la durée de validité des permis temporaire est limitée dans le temps (45 jours initialement sollicités, en l'occurrence) tandis que les permis classiques possèdent une « durée de vie » de maximum 20 ans. PRINCE veut se réserver une solution bis/de sécurité pour l'alimentation en ammoniac, en cas de défaut de fourniture par YARA (pour quelle raison que ce soit).

Monsieur PRIMOSIG estime que cette modification mineure d'un paramètre du permis ne doit pas être une cause d'incomplétude, prenant sur lui (en collaboration avec l'administration communale de Saint Ghislain) de modifier la coche dans la demande temporaire introduite pour la transformer en une demande classique. Monsieur PRIMOSIG prend ainsi bonne note de la requête de Madame HUBERT et précise qu'il y aura donc une enquête publique (ce qui n'aurait pas été le cas en demande temporaire).

Plus de question

-Pour YARA – voir la note

Monsieur WARZEE présente la note.

Monsieur POTTIEZ signale qu'il a bien reçu l'information via le courriel habituel concernant le déclenchement de l'unité ammoniacé le 23/01/2020. En revanche il n'y a pas eu comme d'usage de communication de la séquence de redémarrage. Il indique que ce type de communication est important pour les riverains.

Monsieur WARZEE en prend bonne note.

-Relevé des plaintes reçues au poste de garde depuis la dernière réunion (12/12/2019).

Aucune plainte n'a été enregistrée durant la période au poste de garde.

Le service environnement de la ville n'a pas reçu de plainte depuis la dernière réunion (12/12/2019).

Madame STINCHEDDU-GILMONT signale avoir reçu des plaintes de quelques personnes concernant du bruit. Elles se plaignent mais hésitent à contacter l'entreprise.

Monsieur WARZEE évoque la possibilité éventuelle (bien que rien ne change) d'objectiver la situation par une campagne de mesure de bruit à prévoir.

Il rappelle aussi qu'il y a divers canaux et diverses possibilités de communiquer avec l'entreprise. Il rappelle que la plateforme de communication de YARA, présentée lors de réunion précédente (05/09/2019), permet de tenir régulièrement les riverains informés et permet aussi à ceux-ci de communiquer avec l'entreprise ou de poser des questions. <https://www.yara.be/fr-be/a-propos-de-yara/yara-tertre/contact/>

En réponse à Messieurs PRIMOSIG et BENJELLOUN, Monsieur WARZEE indique qu'il a eu peu voire pas de retour (si l'on excepte des demandes d'étudiants) concernant la plateforme de communication de YARA.

Monsieur BUREAU signale qu'il a reçu des retours positifs de citoyens qui lui ont signalés

consulter régulièrement ladite plateforme.

Le président rappelle l'importance de communiquer directement via les différents canaux possibles (Service environnement de la Ville, Plateforme web de Yara, poste de garde, représentants des riverains) sans oublier de préciser la nature du problème ou la question, le lieu la date, l'heure.

Pour rappel un seul numéro est à utiliser pour déposer une plainte au poste de garde : 065/764695. Il est accessible 7jours/7 et 24/24h.

Quatrième point:

Fonctionnement, Prochain ordre du jour

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:

Divers

En réponse à la demande de Monsieur BUREAU, il est signalé que suite à la tempête, des arbres dangereux ont été abattus sur l'ancien terrain Reilly Chemicals - Euloco.

En réponse à la question posée par Monsieur POTTIEZ lors de la réunion du 12/12/2019 concernant les déchets du chantier du pont de la darse, le service Environnement de la ville a interrogé les services de Police. Une visite sur place a été effectuée le 16/12/2019. Il a été constaté que l'entreprise stocke uniquement des déchets de démolition inertes.

Madame FINET faisant suite à la demande formulée par les riverains lors de la dernière réunion concernant la SPAQUE, indique que cette dernière a divisé le dossier Carcoke en 3 phases.

Phase 1 : assainissement réalisé en fin 2018 - > Zone d'activités économiques mixtes, cette partie intégrera l'éco-zoning

Phase 3 Terrain situé au nord de la voie de chemin de fer assainissement fin 2019 – Clôture, ensemencement - > le terrain est peu accessible et pourrait faire l'objet d'un projet de champ photovoltaïque.

Phase 2: PIAC-> Programme de traitement des eaux- UMons financement du FEDER – Une première réunion de présentation aura lieu fin mars.

En réponse à Monsieur POTTIEZ qui s'interroge sur l'implication des riverains dans la partie environnementale de l'aménagement de l'Eco zoning, Madame FINET indique que cela fera comme pour le projet SAPOL l'objet d'une présentation au sein de cette commission. Elle poursuit en indiquant qu'il s'agit de trouver des financements et de co-construire le territoire avec les différents acteurs et de proposer des projets dans le cadre du futur appel à projet FEDER.

Madame FINET indique qu'elle a participé avec des représentants de PRINCE et de RENEWI à une réunion au SPW pour un point mobilité sur le rond-point de la rue du Bois, le Ravel et le Pont du Goulet.

Il a été discuté du giratoire envisagé pour sécuriser le croisement de la Rue du bois, la Rue Octave Malice et la route de Wallonie. Elle signale qu'il est prévu une berne centrale jusqu'à l'entrée d'ADVACHEM. Elle indique qu'il n'y aura pas de connexion possible entre le RaVeL et ADVACHEM.

Les travaux relatifs à ce giratoire sont envisagés début 2022.

En ce qui concerne le rond point du Saussois et le pont, les travaux s'effectueraient en même temps et sont prévus mi-2021 (pont définitif).

Madame FINET suggère que la Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT par l'intermédiaire de son président invite, fin 2020, Madame CASAGRANDA du Service Public de Wallonie - DGO1-41 - Direction des Routes de Mons

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants
